**AVIS D’APPEL A PROJET**

***« Recherche action sur les mineurs en situation de délaissement »***

**CLÔTURE DE L’APPEL A PROJETS LE 02 MAI 2025**

1. OBJET DE L’APPEL A PROJET (AAP)

Le présent appel à projets s’inscrit dans le cadre du contrat local des solidarités entre l’Etat et le Département.

Cette étude a pour finalité de :

* Réaliser un état des lieux partagé avec l’ensemble des acteurs – institutionnels, associatifs et habitants - sur 6 communes (Saint-Denis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port, Saint-Louis, Sainte-Marie ) , mettant en évidence les facteurs contextuels, socio-culturels pouvant conduire à une situation de délaissement ainsi que l’identification de profils types ;
* Proposer un plan d’actions opérationnelles avec un volet innovant sur ces territoires sur le repérage, la prise en charge et l’accompagnement de ces publics.

1. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges de l’appel à projets fait l’objet de l’annexe 1 du présent avis.

1. PUBLICATION ET CONSULTATION DE L’AVIS

Le présent appel à projets est publié sur les sites du Département de la Réunion : [www.departement974.fr](http://www.departement974.fr).

Pendant la période allant de la publication de l’AAP à la clôture des réponses fixée au 02 Mai 2025, les candidats pourront solliciter les services du Département de la Réunion pour des compléments d’informations en sollicitant le Pôle des Solidarités au numéro suivant : 0262 90 30 30.

Le Département fera une analyse de chacune des candidatures répondant aux critères de recevabilité.

La mise en ligne de l’avis d’appel à projets sur le site comprend le cahier des charges de l’appel à projets, accessible gratuitement.

1. MODALITES D’INSTRUCTION DES PROJETS

Les projets seront analysés par les services du Département.

Les candidatures parvenues après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (cachet de la poste faisant foi).

1. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat doit adresser son dossier de candidature complet en courrier recommandé avec accusé de réception à l’adresse suivante Ou déposés directement :

**Département de La Réunion**

**DGA Pôle des Solidarités**

**2 rue de la Source**

**97488 SAINT DENIS CEDEX**

1. COMPOSITION DU DOSSIER

Les projets doivent être conformes aux critères définis dans le présent cahier des charges.

Ils feront ressortir, entre autres, dans un **mémoire technique** :

* La **présentation de l’organisme et des professionnels intervenants** avec mention des expériences dans le domaine de l’action ciblée

Le mémoire technique devra être accompagné nécessairement des pièces annexées et relatives à :

* **Pièces réglementaires** :
* Une fiche signalétique du candidat selon le modèle joint,
* Le Courrier de demande motivée signé par le Président adressé au Président du Conseil Départemental,
* Le CERFA 12156-6 (dossier de demande de subvention- Association) - Imprimé unique, y compris pour les porteurs non-associatifs ;
* Statuts de l’association ou de la structure datés et signés,
* Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture
* En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts \*,
* Délibération du conseil d’administration autorisant la création et la gestion de l’action,
* Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires,
* Attestation relative au recours à un commissaire aux comptes (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €),
* Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire,
* Relevé d’Identité Bancaire.
* Déclaration SIREN/SIRET
* **Pièces relatives à l’association :**
* Rapport d’activités de l’année N-1,
* PV de la dernière Assemblée Générale,
* Dernier bilan financier connu,
* Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €).

1. CALENDRIER

* Publication de l’appel à projet et du cahier des charges : au plus tard **le 10 avril 2025**
* Réception des dossiers de candidature par courrier ou déposés sur place : au plus tard **le 02 mai 2025**
* Instruction des dossiers de candidature : **Mai à juin 2025** (dates indicatives)